

5 ENGAGEMENTS POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGULATION PROFESSIONNELLE DE LA PUBLICITÉ

**L'Autorité de Régulation Professionnelle
de la Publicité, l'ARPP, présente ses
5 engagements pour renforcer l'efficacité
de la régulation professionnelle de la
publicité concertée avec la société civile**

ARPP

autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

AVRIL 2021 ■ Supplément à la LETTRE DE L'ARPP N°17

Le mot du Président de l'ARPP,
François d'Aubert, ancien ministre

« Nous sommes parfaitement conscients que si vous misez sur les engagements volontaires, Madame la Ministre, vous exigez des acteurs d'être à la hauteur de cette forme de confiance. Une confiance que nous savons exigeante et vigilante. Nous vous avons présenté un dispositif complet, transparent, auditable. Un dispositif encore plus ouvert qui inclut pleinement la société civile. Un dispositif qui sera placé sous le contrôle direct du Parlement et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Un dispositif clair et offensif pour renforcer encore l'efficacité de la régulation professionnelle de la publicité concertée avec la société civile afin de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. »

(Propos tenus le mardi 23 mars 2021, lors de la conférence de presse organisée par Mesdames Barbara Pompili, ministre de la Transition Écologique et Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable).



5 ENGAGEMENTS SÉRIEUX, CONCRETS ET ROBUSTES

Les 5 engagements pris par l'ARPP, le régulateur professionnel de la publicité, et soutenus par l'interprofession, sont d'une grande portée. Ils sont le fruit d'un long travail fondé sur l'écoute, le défrichage, les consultations et la co-construction avec les parties prenantes, afin de bâtir des engagements qui constituent un renforcement puissant de l'efficacité de l'ARPP, inscrit dans la durée et avec des points de rendez-vous pour en contrôler les effets concrets. Ils ont d'ores et déjà été adoptés par le Conseil d'Administration de l'ARPP. Ils seront soumis au vote de l'Assemblée Générale, le 9 juin 2021.

L'édito du directeur général de l'ARPP,
Stéphane Martin

L'ARPP prend 5 engagements sérieux, concrets et robustes pour renforcer encore l'efficacité de la publicité concertée avec la société civile.

Ces engagements, qui seront auditables, s'inscrivent dans notre démarche d'ouverture permanente sur les attentes de la société et des décideurs politiques. Ils sont le reflet de la détermination des parties prenantes à investir volontairement et durablement les enjeux liés à la lutte pour le climat.

Ces derniers mois, le secteur de la publicité fait l'objet d'une véritable campagne de dénigrement. La publicité et la régulation professionnelle du secteur constituent des cibles récurrentes de certains acteurs du débat public. Cette situation est regrettable. L'ARPP veille à maintenir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Nous considérons que notre responsabilité est de ne pas céder à la polémique. Toutefois, l'ARPP ne saurait tolérer de ne pas défendre la réalité de son fonctionnement, fondée sur de hautes valeurs éthiques.

Nous avons créé un espace sur notre site internet spécifiquement dédié aux enjeux du projet de loi Climat et Résilience. Il permettra à chacun de prendre connaissance de nos engagements, d'en vérifier le niveau de réalisation et d'en mesurer l'efficacité. Par ailleurs, nous répondons sur cet espace aux fausses informations qui circulent au sujet de la régulation professionnelle de la publicité concertée avec la société civile.

Cet espace sera enrichi en permanence. Il est consultable à l'adresse arpp.org.



UN TRAVAIL DÉJÀ ENGAGÉ SUR LA CHARTE CLIMAT

L'ARPP propose 6 engagements supplémentaires, pris dans le cadre de la Charte Climat qui est en cours de préparation, afin de rendre d'ores et déjà perceptibles et mesurables les évolutions très concrètes de son mode de fonctionnement et accompagner le respect des engagements des différents acteurs impliqués et de ses parties prenantes.

DES ENGAGEMENTS AUDITABLES

L'ARPP est consciente de la nécessité de mesurer et d'évaluer les engagements pris. Il est essentiel de les rendre auditables afin d'en expertiser objectivement l'effectivité ainsi que les améliorations à apporter le cas échéant. Elle a donc adressé 10 indicateurs au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel afin de les calibrer au mieux en respect des attentes politiques et sociétales.

LES 5 ENGAGEMENTS DE L'ARPP POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGULATION PROFESSIONNELLE DE LA PUBLICITÉ CONCERTÉE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Engagement N°1

1 **Création d'un nouveau collège des représentants de la société civile au sein du Conseil d'administration de l'ARPP**

Nous ouvrons la Gouvernance de l'ARPP par la création d'un nouveau collège des représentants de la société civile au sein du Conseil d'administration, composé de trois personnalités représentant respectivement les associations de consommateurs, environnementales et sociétales, membres du Conseil paritaire de la publicité (CPP).

Engagement N°2

2 **Amélioration de l'efficacité du Jury de déontologie publicitaire (JDP), notamment par le renforcement de la procédure d'urgence et un traitement plus rapide des plaintes**

La procédure d'urgence sera étendue au bureau du Conseil Paritaire de la Publicité (CPP), quels que soient les motifs exposés dans la procédure d'urgence. En outre, le traitement des plaintes sera accéléré.

Engagement N°3

3 **Renforcement du contrôle des principales campagnes nationales comportant une allégation environnementale**

L'ARPP enrichit son périmètre d'action par le renforcement du contrôle avant diffusion quel que soit le support de diffusion utilisé.

Engagement N°4

4 **Présentation annuelle d'un rapport - tous sujets, tous supports - par l'ARPP rendant compte de ses activités devant le Parlement et au Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

Ce Rapport annuel, adressé à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au CESE, rendra compte des activités de l'ARPP, sur tous sujets et tous les supports. Il fera état des engagements qu'elle a pris dans la Charte Climat.

Engagement N°5

5 **Organiser des Forums pour mettre en place des échanges entre les instances associées et des associations ou experts non représentés au sein du dispositif de l'ARPP**

Ces Forums ont pour objectif de mettre en place des échanges entre les instances associées et des associations ou experts non représentés au sein du dispositif de régulation professionnelle de la publicité concertée avec la société civile.

5 ENGAGEMENTS



Suivez ces 5 engagements consultables sur le site de l'ARPP.
Chacun dispose d'un indicateur d'avancement afin d'en vérifier
facilement la réalisation concrète.

Scannez ce code *QR*, ou rendez-vous sur :
www.arpp.org